



ASSOCIATION Lever les Freins pour Tous - ALFT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt et le trente et un à quatorze heures précises, les membres de l'Association Lever les Freins pour Tous se sont réunis au 230 Chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille, en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite conformément à l'article 13 des statuts. Il est désigné en qualité de président de séance M. SAID Youssoufa et Mme. MSA Nafissati, en qualité de Secrétaire de séance. L'objet de cette assemblée générale est de faire un bilan moral et financier de deux années d'activités, ainsi que de se saisir aux projets de résolutions y afférents.

L'ordre du jour est porté sur les différents points suivants :

- Amendement de statuts, discussion et adoption conformément à l'article 16 des statuts ;
- Révision des montants d'adhésion et de cotisations annuelles
- Approbation : les rapports d'activité et le projet de création du supermarché coopératif
- Élection des membres du Bureau conformément à l'article 10 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication ;
- Point divers.

Le Président de séance a prononcé un discours en rappelant les différents points mis à l'ordre du jour. C'est ainsi que les projets de résolutions ci-après ont été mis à discussions et adoptés par l'assemblée.

1^{ère} Résolution – Amendements et adoption des statuts

L'Assemblée générale après avoir délibéré, approuve les modifications de statuts à la majorité des voix après les avoir longuement amendés. Ces amendements ont entraîné les conséquences suivantes : changement du Siège social, quelques modifications de l'article 2 des statuts, élections des nouveaux membres du Bureau et désignation d'un Contrôleur financier. *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

2^{ème} Résolution – Cotisations

Les membres présents déclarent remplir son formulaire d'inscription et donner son droit d'adhésion et ses cotisations, conformément au montant fixé par l'assemblée générale.

Le droit d'adhésion au sein de l'ALFT est fixé à **dix (10) euros**. La cotisation annuelle est de **cinquante (50) euros** pour les membres actifs ou adhérents ayant une activité salariée au sens du code du travail français et indemnisée. Pour les membres ayant le statut d'étudiant, demandeur d'emploi ou chômeur et personnes inactives, leurs cotisations annuelles sont fixées à **trente (30) euros**.

Chaque membre s'engage personnellement dès l'issue de l'assemblée générale extraordinaire à contribuer activement au développement de l'association « Lever les Freins pour Tous – ALFT ». *Cette résolution est approuvée à l'unanimité.*

3^{ème} Résolution – Bureau exécutif

L'Assemblée générale élit et désigne les membres ci-après à bulletin secret pour un mandat de quatre ans. Le dépouillement de ces bulletins reconduit **M. SAID Youssoufa**, Président de l'AFT à l'unanimité des voix et les membres du Bureau choisis par le Conseil d'administration sont les suivants :

- Président, **M. SAID Youssoufa**, nationalité comorienne, demeurant au 230 Chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille.
- Vice-président, **M. AHAMADA MDAHOMA Youssouf**, nationalité comorienne, demeurant 9 Rue Jean Cristofol, Gyptis 1, 13 003 Marseille
- Trésorier général, **M. YOUSOUF Djamal**, nationalité comorienne, demeurant 75 Avenue, Roger Salengro 13003 Marseille
- Trésorière adjointe, **Mme. MSA Yasmina**, nationalité française, demeurant au 32 rue de Crimée 13003
- Secrétaire générale, **Mme MSA Nafissati**, nationalité française, demeurant au 230 Chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille
- Secrétaire adjointe, **Mlle. MOOI Youmna**, nationalité française, demeurant au 143, rue Felix Pyat, Bat B12, 13003 Marseille

- Chargée de la Communication, **Mme HASSANE Nasilata**, nationalité française, demeurant au 20, Allée de la Fontaine Veyre, 13009 Marseille Chez Madame Haidar Bacar
- Cheffe de projet, **Mme ISSA MHOMA Nessbata**, nationalité française, demeurant au 35, rue des Epinettes 75017 Paris
- Gestionnaire de Fonds, **M. DAROUECHI Mohamed**, nationalité comorienne, demeurant au 266, Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
- Coordinateur général, **M. SAID MOINDJIE Zaid**, nationalité comorienne, demeurant au 03 rue de Strasbourg 94 500 Champigny – Sur – Marne

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de **quatre (4) ans** expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2022, le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

4^{ème} Résolution – Contrôleuse financière

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée générale désigne **Mlle YOUSOUFA Toufaha**, nationalité comorienne, demeurant au 221 Boulevard Danielle Casanova 13014 Marseille, en tant que Contrôleuse financière pour une durée de **Quatre (4) années** expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos, le 31 décembre 2024. **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

5^{ème} Résolution – Approbation : Rapports d'activités et Projet du supermarché

Le Trésorier général de l'association M. YOUSOUF Djamaldine, présente les relevés bancaires et l'état de rapprochement bancaire de l'exercice écoulé au 31 Août 2020 et le budget prévisionnel 2021, tels qu'ils ont été préparés par le Bureau exécutif. La Cheffe de projet, Mme ISSA MHOMA Nessbata, présente le document du projet de création du Supermarché coopératif et participatif à Marseille et les orientations d'actions. Le Coordinateur de l'association, M. SAID MOINDJIE Zaid, montre l'évolution des relations de l'ALFT avec ses partenaires techniques et financières. Le Président de séance M. SAID Youssoufa, demande l'assemblée générale d'approuver les relevés bancaires et l'état de rapprochement bancaire, de valider le document du projet de supermarché et les actions à mener. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

6^{ème} Résolution – Modification du siège social

L'Assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de l'association au 75, Avenue Roger Salengro 13003 Marseille ; le reste de l'article reste inchangé. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

7^{ème} Résolution – Pouvoirs

L'Assemblée générale confère tous les pouvoirs au président, ainsi qu'à la Secrétaire générale, Mme MSA Nafissati, porteurs d'un original du présent Procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la Loi. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président M. SAID Youssoufa, remercie l'ensemble des participants pour leur attention et la qualité des débats. Le Président confie aux nouveaux membres de « l'ALFT » les tâches prioritaires qui leur sont assignées :

- La Secrétaire générale de séance préparera le procès-verbal de cette réunion ;
- Le Président et le Secrétaire général rempliront les formalités de déclarations et de publications prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901.

M. le président lève la séance à 18h précises

Fait à Marseille, le 31 Août 2020

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

M. SAID Youssoufa

Mme MSA Nafissati